

BCP ECP

ACADÉMIE
DE NICE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté du 29 décembre 21

VADE-MECUM

Edition

du 1^{er} septembre 2022.

*Le Baccalauréat professionnel
Esthétique Cosmétique
Parfumerie est rénové le 29
décembre 2021 pour une mise en
œuvre à la rentrée 2022.*

*Ce vade-mecum sous forme de
fiches présente l'essentiel des
informations relatives aux étapes
de la formation et de
l'évaluation.*

Mémo

Documents indispensables

Contexte et rénovation

Filière Beauté Bien-Etre

Famille des métiers BBE

Grille horaire

Répartition des enseignements

PFMP

Objectifs—Lieux

Textes—Attentes du secteur

Préparation—Exploitation

Répartition—Certification

Absences lors des PFMP

Pédagogie

Contextes et situations

Co intervention

Chef d'oeuvre

Évaluation

Évaluation des compétences—LSL—
Bilan

Modalités d'évaluation E31, E32

ARI

Règlement d'examen

MEMO

Les documents INDISPENSABLES



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Baccalauréat

Document national*

ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE

SOMMAIRE

ANNEXE I Référentiels du diplôme
Ia - Référentiel des Activités Professionnelles
Ib - Référentiel de certification
Compétences et savoirs associés

ANNEXE II Modalités de certification
Ia - Unités constitutives du diplôme
Ib - Établissement d'examen
Ic - Définition des épreuves

ANNEXE III Période de Formation en Milieu Professionnel

ANNEXE IV Tableau de correspondance entre épreuves ou unités de l'ancien et du nouveau diplôme

Le référentiel

Le **référentiel de formation** est le document qui indique aux enseignants les objectifs, les contenus sur lesquels ils doivent faire travailler les apprenants.

Les diplômes professionnels de l'Education nationale décrivent les compétences professionnelles et générales, ainsi que les savoirs et connaissances qui leur sont associés. Ils respectent une même architecture comprenant :

- La présentation synthétique du référentiel du diplôme
- Le référentiel des activités professionnelles
- Le référentiel de compétences
- Le référentiel d'évaluation
- Les blocs de compétences
- Les modalités de certification
- Les périodes de formation en milieu professionnel

Le livret de stage

ou livret de PFMP ou carnet de liaison Ecole-Entreprise,
ou livret de formation et de suivi des PFMP ...
Document qui formalise l'articulation entre le LP ou
centre de formation et l'entreprise.

- Il précise les objectifs et durées des PFMP
- Il définit les rôles des différents intervenants
- Il permet le suivi de l'acquisition des compétences professionnelles
- Il compile les différentes évaluations du stagiaire
- Il atteste de la durée et des lieux de stages

**Documents
académiques****

Évaluation Cosmétique Parfumerie		Session 20...	
Relation avec la clientèle	Pôle 3	CCF	Coefficient : 3
Nom et prénom de l'élève/apprenti			
Compétences évaluées :			
31 - Accueillir et prendre en charge la clientèle			
32 - Analyser les attentes de la clientèle			
33 - Conseiller et vendre les produits cosmétiques et les prestations esthétiques			
34 - Mettre en place et animer des actions de promotion de produits et de prestations esthétiques			
35 - Évaluer la satisfaction de la clientèle			
CRITERES			
Attentes			
Pds			
NEI			
TI			
I			
S			
TS			
Contenu du dossier			
Présentation d'une ou plusieurs entreprises dans lesquelles le candidat a effectué une partie de sa formation ou exercé son activité professionnelle	Localisation Organigramme Zone de chalandise Typologie de la clientèle Description des espaces professionnels	6%	
Présentation des différents stages des différents étages de votre lycée en			

Dans le cadre des CCF : les grilles de notation xls permettent un calcul automatique des points.

* Un **guide d'accompagnement pédagogique** élaboré par un groupe de travail national est également à la disposition des équipes pédagogiques : il précise les évolutions du diplôme, la répartition et la place des enseignements, il liste des ressources pédagogiques et fournit un guide d'équipement.

** Les attestations de stage complétées et signées, les grilles de notations et les situations d'évaluation proposées dans le cadre des CCF doivent être compilées, transmises au DDFPT et conservées par l'enseignant et l'établissement de formation.

Le contexte

LA RÉNOVATION

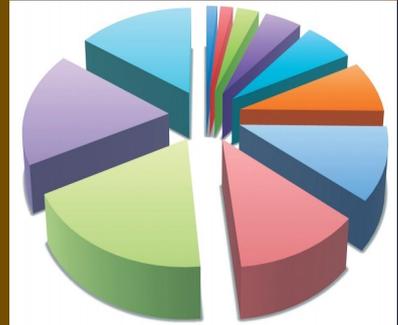


BLOCS DE COMPÉTENCES

3 blocs de compétences professionnelles = 3 pôles et 13 compétences

Les principales évolutions du référentiel :

1. Les blocs de compétences : Prestations de beauté et de bien-être visage et corps / Relation et expérience client / Pilotage d'une entreprise
2. Evolution du secteur d'activité : les centres de thermalisme
3. Evolution des emplois : l'emploi de maquilleur
4. Evolution des techniques : l'embellissement du regard (coloration des sourcils et rehaussement), la réparation d'ongles
5. Les protocoles écocitoyens dans les pôles 1, 2 et 3
6. L'expérience client (pôle 2 : relation avec la clientèle)
7. Le pilotage de l'entreprise : la notion de pilotage de l'entreprise dans son ensemble et la notion de ressources humaines (pôle 3)
8. Le référentiel de certification : E2-pilotage d'une entreprise. E31: prestation de beauté et de bien-être, en 3 parties. E32 : relation et expérience client. E33 : économie gestion E34:PSE



SECTEUR D'ACTIVITÉ / EMPLOI

Secteur d'activité : centres de thermalisme
 Emploi : maquilleur
 Technique : embellissement du regard



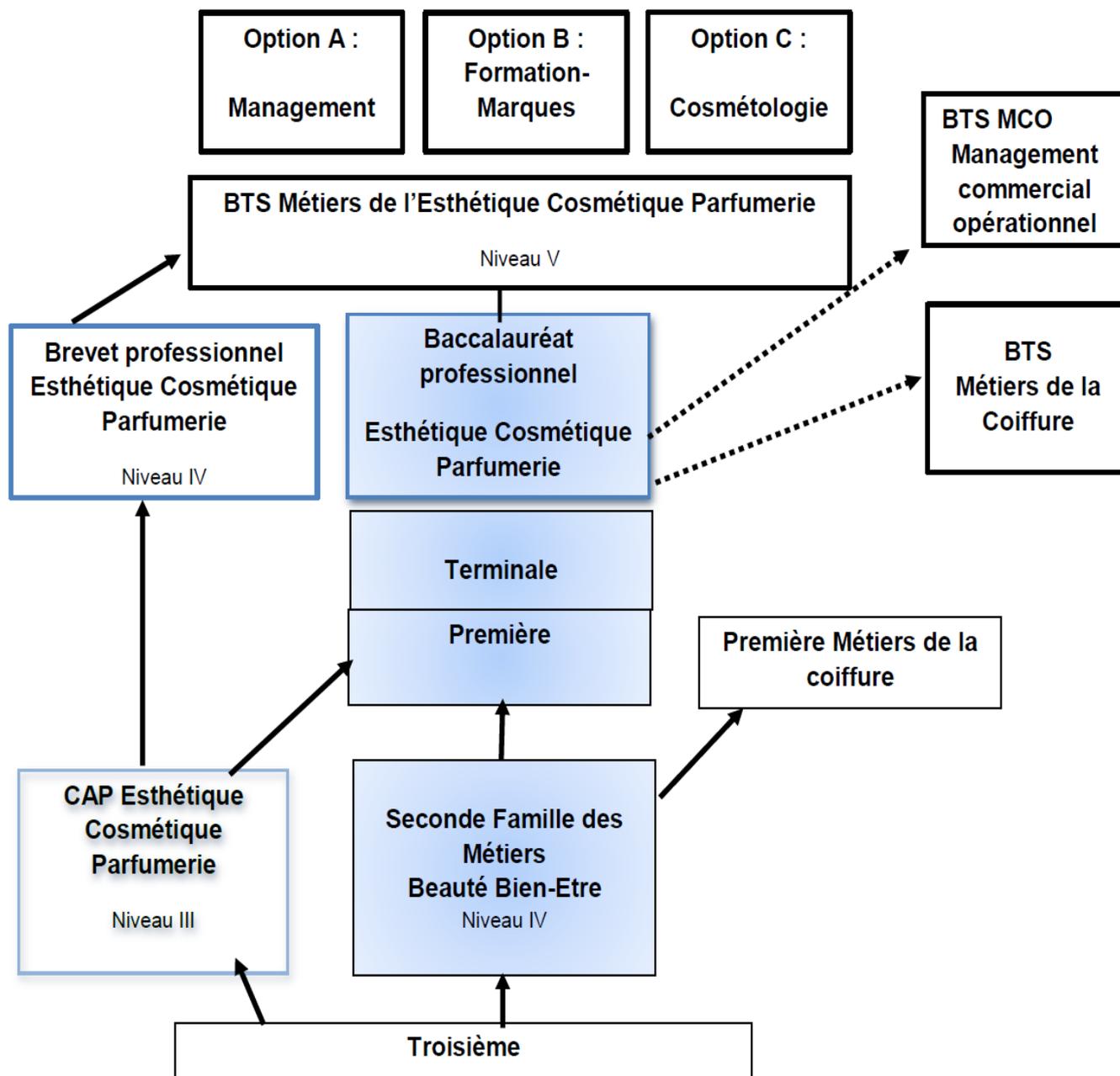
ECOCITOYENNETE

Les démarches respectueuses de l'environnement
 La responsabilité sociétale des entreprises
 La santé et la sécurité



EXPÉRIENCE CLIENT

La relation avec la clientèle évolue vers l'expérience client : *qualité de l'offre de produits et du service et qualité de la relation client.*



Définies nationalement, les familles de métiers regroupent des compétences professionnelles communes aux spécialités de baccalauréats qui la composent. Elles permettent d'améliorer la transition entre la classe de troisième et le lycée professionnel et engagent la réflexion de l'élève sur son parcours de formation et son projet professionnel.

Les spécialités de baccalauréat professionnel de la famille des métiers de la beauté et du bien-être sont : Esthétique cosmétique parfumerie
Métiers de la coiffure

Compétences
communes
M Coiffure
Esthétique

Famille de métiers

2DE BCP BEAUTÉ BIEN-ÊTRE

COMPETENCES COMMUNES Famille des métiers BBE	BCP Esthétique Cosmétique Parfumerie Liens avec les compétences du référentiel Arrêté du 29 décembre 2021
1-Accueillir et fidéliser la clientèle en vue d'une prestation et/ou d'une vente en beauté et bien-être Adopter une attitude professionnelle Créer une relation client Identifier les besoins et attentes Conseiller et vendre	C21 Accueillir et prendre en charge la clientèle C21.1 Adopter une posture professionnelle C21.2 Créer les conditions d'accueil C21.3 Conduire un dialogue C21.4 Veiller au confort de la clientèle tout au long de la prestation C21.6 Concevoir, renseigner et mettre à jour un fichier client C22 Analyser les attentes de la clientèle et élaborer un parcours client C22.1 Repérer les attentes, les besoins et les motivations de la clientèle C23 Conseiller et vendre des produits cosmétiques et des prestations esthétiques C23.1 Reformuler les besoins de la clientèle C23.2 Sélectionner des produits ou des services adaptés aux attentes C23.3 Argumenter la sélection C23.4 Répondre aux objections C23.6 Conclure la vente C33 Communiquer avec différents interlocuteurs
2-Mettre en œuvre des prestations beauté et bien-être dans une démarche respectueuse de l'environnement Réaliser un diagnostic Organiser son activité Réaliser des activités simples	C11 Adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques de soins esthétiques C11.2 Réaliser des soins esthétiques du visage, cou, décolleté en utilisant (sans traitements spécifiques): des techniques manuelles / des produits cosmétiques / des appareils C11.3 Réaliser des soins esthétiques du corps (du dos), des mains et pieds en utilisant : des techniques manuelles / des produits cosmétiques / des appareils C12 Adapter et mettre en œuvre des protocoles de maquillage du visage et des ongles C12.2 Réaliser des maquillages visage (jour et flash) C12.5 Réaliser des maquillages des ongles classiques C13 Adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques esthétiques liées aux phanères C13.1. Réaliser des épilations : visage / membres supérieurs et inférieurs C13.4 Réaliser : un soin esthétique des ongles
3-Evaluer la satisfaction de la clientèle	C25 Evaluer la satisfaction de la clientèle C25.1 Analyser le résultat d'un protocole, d'une technique C25.2 Identifier les indicateurs de satisfaction et de non-satisfaction
4-Mettre en place et animer des actions de promotions	C24 Mettre en place et animer des actions de promotions de produits et de prestations de service C24.1 Présenter des produits sur un stand, dans une vitrine, sur un linéaire C24.2 Exploiter les éléments de valorisation d'un support publicitaire pour promouvoir un produit, une prestation
5-Aménager les espaces de travail	C34 Installer et gérer des espaces de travail C34.1 Installer et gérer des espaces de travail

La grille horaire

APPLICABLE AU BCP ECP

	Seconde	Première	Terminale	Total sur 3 ans
Enseignements professionnels	450	420	390	1260
Enseignement professionnel	330	266	260	856
Enseignements professionnels et français en co-intervention (a)	30	28	-	58
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (a)	30	14	-	44
Enseignements professionnels et enseignements généraux (b) en co-intervention et/ou atelier de philosophie et/ou insertion professionnelle-poursuite d'études (a) (c)	-	-	26	26
Réalisation d'un chef-d'œuvre (e)	-	56	52	108
Prévention-santé-environnement	30	28	26	84
Économie-gestion	30	28	26	84
Enseignements généraux	360	336	299	995
Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique	105	84	78	267
Mathématiques	45	56	39	140
Langue vivante A	60	56	52	168
Physique-chimie	45	42	39	126
Arts appliqués et cultures artistiques	30	28	26	84
Éducation physique et sportive	75	70	65	210
Consolidation, AP et accompagnement au choix d'orientation (c) (d)	90	84	91	265
Total des heures	900	840	780	2520
Période de formation en milieu professionnel	4 à 6 s	6 à 8 s	8 s	22 s

(a) la dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève.

(b) français, histoire-géographie et enseignement moral et civique, mathématiques, physique-chimie (selon la spécialité), langue vivante A, langue vivante B (selon la spécialité), arts appliqués et cultures artistiques, éducation physique et sportive.

(c) en terminale : insertion professionnelle (préparation à l'emploi : recherche, CV, entretiens, etc.) ou poursuite d'études (renforcement méthodologique, etc.).

(d) y compris les heures dédiées à la consolidation des acquis des élèves en fonction de leurs besoins à l'issue d'un positionnement en début de classe de seconde.

(e) la réalisation d'un chef-d'œuvre par les élèves est assurée dans un cadre pluridisciplinaire.



La répartition

UNE CONCERTATION AU SEIN DES ÉQUIPES

Concertation réfléchie au sein des équipes

Pour conduire l'élève vers la réussite

La répartition des enseignements s'effectue selon les spécialités des PLP et selon leurs compétences

Légitimité des

enseignants :

PLP Esthétique

PLP BSE et PLP Eco gestion



Respect de la logique des apprentissages

Inscription dans l'emploi du temps : « Enseignement professionnel »

Proposition de répartition possible pour certains enseignements

PLP Esthétique	Les PLP Esthétique interviennent très majoritairement pour la mise en œuvre des compétences des 3 pôles
PLP Eco-Gest	Il a en charge les enseignements du pôle 3 liés à la gestion d'entreprise, à hauteur d'1h par semaine en première et en terminale. Il peut également intervenir en concertation avec l'enseignant d'esthétique cosmétique pour certains contenus du pôle 2. Le même enseignant intervient sur le programme E33 et sur le pôle 3
PLP Biotechnologies SE	L'enseignement de la biologie est assuré par le PLP Esthétique. Cependant selon les ressources, compétences et contraintes de l'établissement, la biologie peut être confiées à un PLP BSE.

L'accueil clientèle ...

Un temps destiné à l'accueil d'une clientèle extérieure est préconisé à partir de la classe de 1ère, sans dépasser 4h mensuelles.

Il est nécessaire de privilégier l'acte pédagogique et non la prestation de service

Travailler sur des situations réelles
difficilement simulables au lycée

Conscientiser les gestes professionnels en mobilisant les
savoirs en faisant les liens entre la théorie et la pratique

Affiner le projet professionnel de
l'élève en découvrant différentes
structures

Développer l'autonomie de
l'élève

Approfondir sa connaissance de
l'environnement professionnel

Développer des compétences de
communication et l'utilisation des
outils numériques

S'inscrire dans une équipe
pluriprofessionnelle

Développer les compétences
langagières en lien avec le
vocabulaire professionnel



SECTEURS DES PFMP

- ◇ Instituts de beauté / Centres esthétiques spécialisés
- ◇ Parfumeries / Parapharmacies
- ◇ Salons de coiffure avec activités esthétiques intégrées
- ◇ Etablissements de thalassothérapie, centres de thermalisme
- ◇ Etablissements de tourisme, centres de vacances, de loisirs, de remise en forme
- ◇ Entreprises de distribution de produits cosmétiques et d'hygiène corporelle
- ◇ Etablissements de soins, de cure, de convalescence, de réadaptation, d'hébergements pour personnes âgées
- ◇ Secteurs indépendants: à domicile, entreprises
- ◇ Organismes culturels et médiatiques
- ◇ Entreprises de distribution de matériels, de fabrication de produits cosmétiques et de matériels professionnels
- ◇ Centres ou associations de réinsertion sociale, centre carcéral

Précisions

- Les PFMP s'effectuent dans **au moins deux** entreprises distinctes .

- Les PFMP à l'étranger sont encouragées : au sein de l'Union Européenne, les PFMP permettent de valider une **UF** de mobilité et d'obtenir l'attestation **Euro Mobi pro**.

Les articles L. 124-1 à L. 124-20 et D. 124-1 à R. 124-13 du code de l'éducation régissent les périodes de formation en milieu professionnel. Loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 relative au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut du stagiaire. Décrets d'application n° 2014-1420 du 27 nov. 2014 et n° 2015-1359 du 26 oct. 2015.

Les textes relatifs aux PFMP

ATTENTES DU SECTEUR PRO.

Professeur référent : article D124-3 du code de l'Education.

Les PFMP : Rapport de l'Inspection générale de l'Education nationale, de la recherche et du sport N°2021-162 Janvier 2021.

Chaque période de formation en milieu professionnel fait l'objet d'une convention signée par le chef d'établissement, le représentant de l'organisme d'accueil, le professeur référent, le tuteur et l'élève s'il est majeur ou son représentant légal s'il est mineur. Voir Convention type pour les élèves de lycée professionnel et annexes de la circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016.

L'arrêté du 30 août 2019 porte création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro, ce qui permet de prendre en compte les périodes de formation en milieu professionnel réalisées à l'étranger.

Les activités exercées en milieu professionnel sont le support de l'épreuve E32.

La validation du diplôme du Bac pro Esthétique cosmétique parfumerie est conditionnée au respect des durées minimales réglementaires de présence en entreprises du secteur professionnel et à la validation de l'épreuve E32 au cours de laquelle est contrôlée la conformité des PFMP (ou des activités professionnelles).

L'attestation des PFMP (ou des activités professionnelles) est à adresser à l'autorité académique (Date et lieu fixés par le Recteur)

Le non-respect de ces durées ou l'absence d'attestation entraîne la non validation du diplôme.

Savoir-être

Savoir-faire

Posture

Politesse

Confidentialité

Protocoles professionnels

Bienveillance

Compétences

Communication non verbale

Respect

Prendre soin

Techniques professionnelles

PFMP

La préparation L'EXPLOITATION DES PFMP

La préparation des PFMP

S'informer sur la clientèle

Organiser un temps de préparation à la PFMP avec présentation des objectifs de stage

S'informer sur le type d'entreprise, fonctionnement, personnes accueillies,....

Préparer l'élève à développer une posture professionnelle adaptée

Prendre contact avec l'entreprise



Comment accompagner l'élève dans la mise en PFMP?

Travailler avec la simulation

Identifier les activités qui seront réalisées par l'élève en PFMP

Travailler sur les attendus de la structure en collaboration avec le tuteur

L'exploitation des PFMP L'analyse de pratique

Poursuivre la réflexion de l'élève sur son projet professionnel

Organiser un temps de restitution des vécus et exploiter des situations de travail



Comment exploiter les PFMP?

Exploiter différents documents professionnels

Accompagner l'élève à construire une culture professionnelle

Associer toutes les disciplines

22
sem

La répartition

LES LIENS AVEC LA CERTIFICATION

Les PFMP permettent le développement des compétences sur les activités relatives :

- aux prestations de beauté et de bien-être visage et corps;
- à la relation expérience client;
- au pilotage de l'entreprise.



Epreuves	Coef.	Place des SE	Modalités
Sous épreuve E32 1ère situation Présentation d'une entreprise beauté bien-être Epreuve orale	Coef.1,5	Terminale	La présentation s'appuie sur des documents ou des supports professionnels. - Présentation de l'entreprise - Description de la mise en œuvre d'une action promotionnelle ou d'une action à laquelle l'apprenant a participé dans l'entreprise (produits et/ou prestations)
Sous épreuve E32 2ème situation Simulation d'une vente de produits cosmétiques ou d'une prestation esthétique dans un espace vente contextualisé. Epreuve orale	Coef.1,5	Terminale	La situation d'évaluation porte sur la vente argumentée : - soit d'un produit cosmétique visage ou d'une prestation esthétique soin visage adapté, suite à un diagnostic digital sur un des membres du jury - soit d'un parfum - soit d'une prestation esthétique beauté bien-être La situation place le jury en position de client. Pendant le temps de préparation, l'apprenant s'approprié les éléments de l'espace de vente contextualisé et l'utilisation de l'appareil de diagnostic de peau

PFMP

Absences lors des PFMP ACQUISITION DES COMPÉTENCES

L'absence de l'élève relève d'un cas de force majeure

Durant la formation, à l'issue d'une PFMP, l'élève a été absent

L'absence de l'élève ne relève pas d'un cas de force majeure

A l'initiative de l'établissement, un **rattrapage** sur les vacances scolaires peut être proposé à l'élève, sous réserve de l'organisation d'un suivi pédagogique.

Cette possibilité de rattrapage, pour avoir un caractère obligatoire, doit être mentionnée, tout comme l'obligation pour l'élève de suivre les périodes de formation en entreprise, dans le *règlement intérieur* de l'établissement et dans les *conventions*.

La durée du rattrapage n'est pas obligatoirement égale à la durée totale de l'absence : Elle est appréciée par l'équipe pédagogique en fonction d'un positionnement de l'élève (relevé des acquis).

Cette absence est un manquement au règlement intérieur et doit donc faire l'objet d'une **procédure disciplinaire** pour manque d'assiduité aux obligations scolaires.

Un rattrapage peut toutefois être proposé selon les modalités définies ci-contre et fondé sur une étude de la situation de l'élève par l'équipe pédagogique et le Chef d'établissement.

Ce rattrapage doit être complet : équivalent à la durée d'absence.

À l'issue de la formation, et d'éventuels rattrapages mis en place l'élève n'a pas effectué la totalité de la durée réglementaire des PFMP.

Dès la fin de la dernière période de formation en entreprise, une **demande de dérogation** doit être adressée au Recteur par le candidat, sous couvert du Chef d'établissement, à l'attention de la DEC.

Pièces à joindre : courrier du candidat, justificatifs du candidat, avis de l'équipe pédagogique (conformité à la réglementation des PFMP en termes de durée et de validation des acquis)

Absence d'un élève quelle que soit la durée

L'absence relève d'un cas de force majeure.

Si les acquis correspondant à l'épreuve ont pu être évalués par l'équipe pédagogique

⇒ **La dérogation peut être accordée.**

Si les acquis correspondant à l'épreuve n'ont pu être évalués ⇒ **La dérogation n'est pas accordée,** Mais elle peut autoriser : l'attribution de la note zéro ou le passage de l'épreuve à la session de remplacement.

L'absence ne relève pas d'un cas de force majeure.

⇒ **La dérogation n'est pas accordée,**

L'épreuve ne peut pas être validée.
Le diplôme n'est pas délivré.

Les contextes et LES SITUATIONS DE TRAVAIL

CONTEXTE

Le contexte professionnel donne des indications précises relatives à un lieu d'exercice du professionnel. Il ne fait pas mention de tâches ou d'activités professionnelles

Le dossier technique doit étayer le contexte professionnel à l'aide de documents tels que : plan de la structure, organigramme, planning de service, règlement intérieur, projet d'établissement et/ou de service, extrait de projets individualisés, extrait de dossiers de soins, des supports de transmissions, chartes, livret d'accueil, fiches de poste, tout élément permettant d'éclairer la situation.

Dossier technique

Une situation de travail est un moment dans un environnement de travail où un, voire des professionnels, ont à interagir avec cet environnement pour réaliser une action.

Une action =

- une ou des personnes ou objets directement liés à cette action ;
- un ou plusieurs professionnels ;
- un contexte spécifique de l'action à réaliser ;
- un environnement de travail.

Une situation de travail est un moment professionnel précisément décrit. La description permet de raisonner les différentes manières d'adapter son action.

Si la situation nécessite un petit défi, qu'elle oblige à réfléchir, à se questionner sur comment s'y prendre, elle comporte un réel intérêt pour la formation.

Situation

3

Situation

2

Situation

1

Analyse

Bloc n°...

Savoirs associés ...

Bloc n°...

Savoirs associés ...

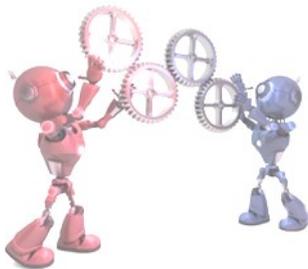
Bloc n° ...

Compétence

Objectif(s)

Bloc n°

Savoirs associés



La co-intervention

DÉMARCHES

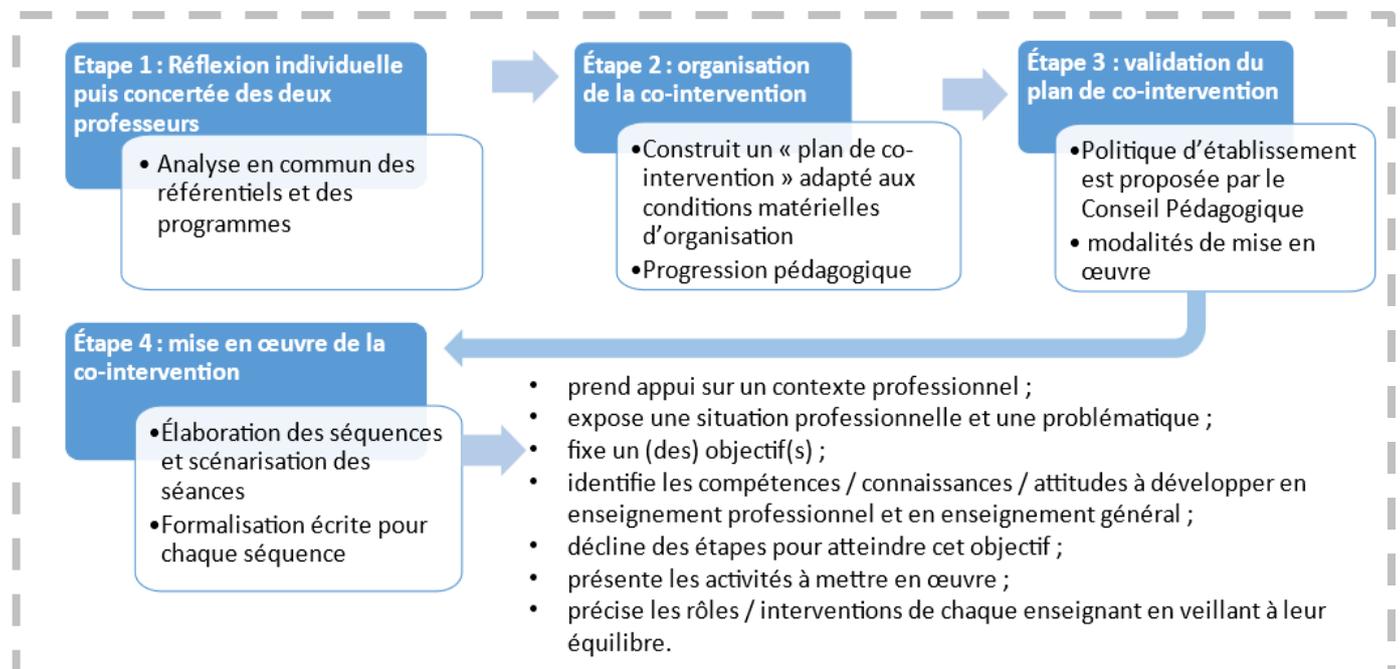
Prescription institutionnelle

	Seconde	Première	Terminale	Total sur 3 ans
Enseignements professionnels et français en co-intervention (a)	30	28	-	58
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (a)	30	14	-	44
Enseignements professionnels et enseignements généraux (b) en co-intervention et/ou atelier de philosophie et/ou insertion professionnelle-poursuite d'études (a)	-	-	26	26

(a) la dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève.

(b) français, histoire-géographie et enseignement moral et civique, mathématiques, physique-chimie (selon la spécialité), langue vivante A, langue vivante B (selon la spécialité), arts appliqués et cultures artistiques, éducation physique et sportive.

Démarche à privilégier



Ces heures ne peuvent pas être utilisées pour financer des doublages non liés à la co intervention ou des heures d'accompagnement.

La co intervention est attribuée aux professeurs qui enseignent les disciplines pour le niveau concerné.

Des plages d'enseignement en barrette sont planifiées.

Les heures de co intervention peuvent être mises en œuvre par quinzaine, ...

Il est impossible de regrouper plusieurs niveaux ou plusieurs classes de même niveau.

Il est nécessaire de prévoir des espaces de travail commun.

Prescription institutionnelle	Seconde	Première	Terminale	Total sur 3 ans
Réalisation d'un chef-d'oeuvre (e)		56	52	108

(e) la réalisation d'un chef-d'oeuvre par les élèves est assurée dans un cadre pluridisciplinaire.

Arrêté du 21-11-2018 :
Organisation et enseignements /
Annexe volume horaire de référence

Arrêté du 20-10-2020 : Modalités de l'évaluation du chef d'oeuvre prévue à l'examen du Bac pro

Définition :

Il s'agit d'une **production** qui prend appui sur une **démarche de projet pluridisciplinaire** mobilisant des compétences et des savoirs issus des enseignements de **spécialités et généraux**. Le sujet du chef d'oeuvre est choisi au regard de la spécialité du BCP préparé. Cette production peut être **matérielle ou immatérielle**.

Le chef d'oeuvre peut avoir une **dimension collective** dans laquelle une part **individuelle** est prise en charge par l'élève ou , il peut être conduit individuellement.

Emergence :

L'élève est **accompagné** dans le choix de son projet de chef d'oeuvre par l'équipe pédagogique.

L'équipe collabore pour identifier des projets en tenant compte des ressources disponibles dans l'établissement, des possibilités partenariales offertes par le tissu local et des conditions de déroulement de l'épreuve.

Plusieurs chefs-d'oeuvre peuvent être réalisés par un élève au cours des deux années de formation.

Le chef d'établissement s'assure que tous les jeunes sont engagés dans un projet et que les conditions matérielles et pécuniaires de chaque projet permettent la réalisation du chef d'oeuvre.

<https://brio.education.gouv.fr>

Quelques idées ...



BCP ECP Brio

Make up bar
Création d'un institut d'application
Création d'un institut de beauté avec coiffure intégré
Maquillage artistique
Création d'un site web

Autres idées

Esthétique et Instagram
L'esthétique à l'hôpital
L'esthétique au service des personnes, au service du secteur social

Le livret scolaire du lycée spécifique à la voie professionnelle

Arrêté du 17 juin 2020

Cadre général

Le LSL s'applique à tous les élèves scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat. Le modèle de livret et les compétences professionnelles par spécialité de Baccalauréat professionnel sont annexés à l'arrêté du 17 juin

Mise en œuvre pédagogique

Rôle du livret et les attentes de l'institution : ce livret doit notamment « rendre compte avec rigueur et clarté des qualités et des capacités propres de l'élève [...] Il conjugue l'évaluation chiffrée et une approche qualitative des résultats de l'élève ».

Evaluation des compétences au regard du référentiel du diplôme

Niveau attendu (exemples)	1	2	3	4
	Compétence non maîtrisée ou non réussie	Compétences insuffisamment maîtrisées ou réussite partielle	Compétences maîtrisées ou réussite avec aide (technique, humaine)	Compétences bien maîtrisées ou réussite en toute autonomie
Compétence	NOVICE	DEBUTANT	COMPETENT	PERFORMANT

Ne pas opposer *Evaluation* par compétences et *Notation*. Respecter un principe : la note doit être issue de l'évaluation par compétences, pas l'inverse.

L'évaluation d'une compétence peut se faire à l'aide du positionnement sur une échelle de degré (Ex : TI, I, S, TS Ou Non maîtrisé, IM, M, BM ou autre échelle...). Le passage à la note est possible par l'utilisation d'un cadre de référence de « plages de notes » au regard du niveau de compétence atteint.

De l'évaluation des compétences au passage à la note.

Exemple pour un devoir écrit

Niveau	1	2	3	4
	NOVICE	DEBUTANT	COMPETENT	PERFORMANT
Compétence item ...	Très peu d'éléments de réponse Réponses non structurées ...	Manque d'éléments et/ou d'exactitude Réponses approximatives ...	Sélection cohérente des informations Mise en lien ...	Sélection pertinente des informations Mise en relation des éléments ...
Plages de notes choix de l'enseignant	3 - 6	7 - 10	11 - 15	16 - 20

Une compétence se construit **progressivement**, il faudra donc revenir plus d'une fois sur une compétence donnée et l'enseignant proposera de mobiliser la compétence dans des situations d'apprentissage diverses et de plus en plus complexes. **Complexe** ne signifiant pas ici obligatoirement difficile.

LSL et BILAN DES COMPÉTENCES

Exemple pour un TP

Niveau	1	2	3	4
	NOVICE	DEBUTANT	COMPETENT	PERFORMANT
Compétence ...	Peu d'autonomie, réalise des tâches simples, besoin d'accompagnement...	Complexité gérée avec aide, autonomie sur les tâches simples ...	Autonomie, prise d'initiative, qualité ...	Autonomie et efficacité, initiative, réflexivité, proposition ...
Plages de notes choix de l'enseignant	3 - 6	7 - 10	11 - 15	16 - 20

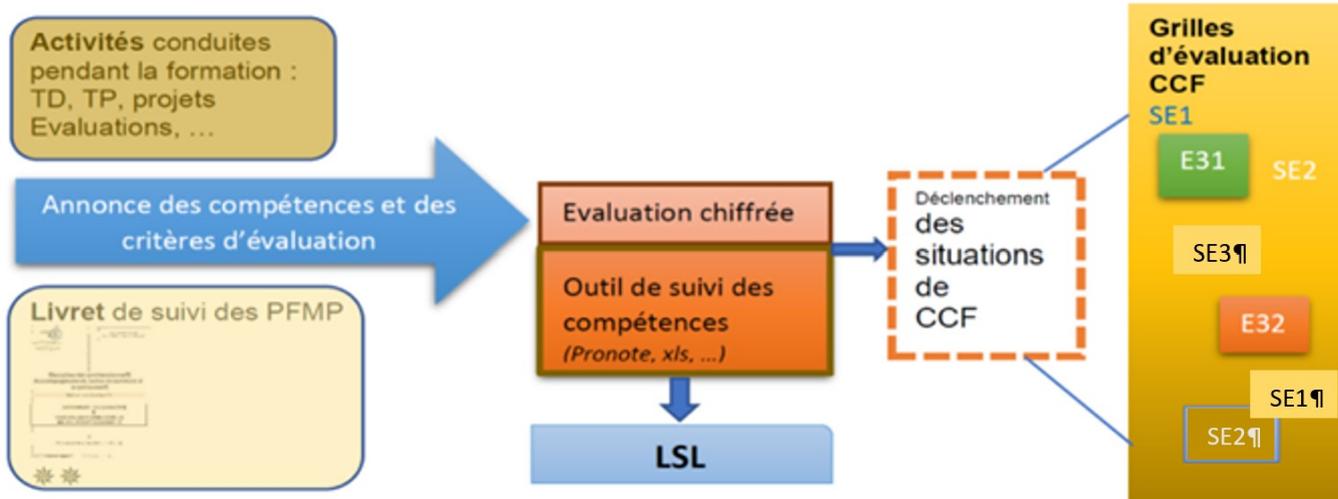
Le bilan des compétences acquises

La prise en compte des PFMP

Les PFMP sont évaluées à partir du Livret de stage. Les appréciations s'appuient, comme pour le LSL, sur 4 niveaux de maîtrise. Il convient de prendre en compte cette évaluation dans le bilan global des compétences acquises. L'appréciation portera sur :

- Les activités et tâches professionnelles confiées
- L'évaluation des compétences professionnelles
- L'évaluation des compétences sociales (cf. pages 12 et 21 du LSL)

Pour les « enseignements professionnels », le **degré de maîtrise** pour chaque compétence est **renseigné de façon collégiale** par l'équipe des professeurs intervenant dans la formation lors de réunions de concertation, à partir des évaluations réalisées tout au long de l'année. Il en est de même pour **l'appréciation générale**.



Sous épreuve E31		coef. 12	
Prestations de beauté et de bien-être visage et corps			
EXPLICATIONS			
3 situations d'évaluation			
OÙ	E31 A - Centre de formation	E31 B - Centre de formation	E31 C - Centre de formation
QUOI	Études de situations professionnelles La situation permet d'évaluer : - l'aptitude à mobiliser des connaissances et à traiter des éléments d'un dossier technique - l'exactitude des connaissances scientifiques, technologiques et réglementaires - la pertinence des solutions proposées - la rigueur du vocabulaire scientifique et professionnel - l'expression écrite et la présentation	Techniques de soins esthétiques visage et corps La situation permet d'évaluer : - l'aptitude à organiser, à gérer son poste de travail - la maîtrise des techniques esthétiques - l'aptitude à contrôler son travail - l'aptitude à respecter les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie, de confort et à adopter une démarche respectueuse de l'environnement	Techniques de maquillage visage et ongles La situation permet d'évaluer : - l'aptitude à organiser, à gérer son poste de travail - la maîtrise des techniques esthétiques - la maîtrise du vocabulaire professionnel - l'aptitude à contrôler son travail - l'aptitude à respecter les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie, de confort et à adopter une démarche respectueuse de l'environnement
COMMENT	Epreuve écrite La situation d'évaluation prend appui sur une ou des situations professionnelles inscrite(s) dans un contexte. Les questions permettent de mobiliser tout ou partie des savoirs associés des compétences du pôle 1 dont obligatoirement les savoirs associés S1.1.4 liés à la conduite d'une prestation UV . Le dossier professionnel de 8 pages maximum comporte des éléments précisant le contexte professionnel + des documents professionnels	Epreuve pratique A partir d'une situation professionnelle donnée, l'apprenant doit réaliser sur un modèle : - un soin esthétique complet du corps - la phase de traitement spécifique du soin visage - une épilation des sourcils + une zone du corps - une autre technique parmi : embellissement du regard (permanente ou rehaussement des cils ou teinture des cils ou teinture de sourcils), une technique de prothèse ongulaire, une technique spécifique de soins des mains, une technique spécifique de soins des pieds.	Epreuve pratique et orale A partir d'une situation professionnelle donnée, l'apprenant doit réaliser sur un modèle : - un maquillage du visage dont une prestation commentée d'auto-maquillage d'une des techniques mises en œuvre et - un soin des ongles + une pose de vernis classique ou fantaisie (mains ou pieds) ou une pose de vernis semi-permanent (mains ou pieds)
	La commission d'élaboration des CCF est composée de PLP (ou contractuels) ECP (<i>possibilité de PLP BSE si ils ont en charge des enseignements dans le BCP ECP</i>)	PLP (ou contractuel) ECP	PLP (ou contractuel) ECP
QUAND	Dernier semestre de la classe de terminale		
QUI	Les professeurs de spécialité PLP (ou contractuels) ECP. (<i>possibilité de PLP BSE si ils ont en charge des enseignements dans le BCP ECP</i>)	Un PLP (ou contractuels) ECP et un professionnel dans la mesure du possible. La commission est constituée de 2 personnes	Un PLP (ou contractuels) ECP et un professionnel dans la mesure du possible. La commission est constituée de 2 personnes
COMBIEN	Durée : 3h Coeff : 4 Note : /20	Durée : 3h30 Coeff : 5 Note : /20	Durée : 2h30 Coeff : 3 Note : /20
AVEC QUOI	Grille de notation CCF	Grille de notation CCF	Grille de notation CCF
Modèles (apprenant)	Caractéristiques	Modèle féminin : visage et ongles non maquillés, zones du corps et sourcils non épilés, sans prothèse ongulaire (capsules, gels, résines), sans faux-cils ou extension de cils, sans maquillage permanent, sans piercing.	Visage non maquillé, sourcils épilés, ongles des mains et des pieds non rongés, non maquillés, non manucurés, sans prothèse ongulaire (capsules, gels, résines), sans faux-cils ou extension de cils, sans maquillage permanent, sans piercing.



E32

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Sous épreuve E32		coef. 3
Relation et expérience client		
EXPLICATIONS		
2 situations d'évaluation		
OÙ	1ère situation : présentation de l'entreprise	2ème situation : simulation d'une vente
QUOI	Présentation d'une entreprise beauté et bien-être (ECP)	Simulation d'une vente de produits cosmétiques ou d'une prestation esthétique dans un espace de vente contextualisé
COMMENT	<p>Cette épreuve a pour but de vérifier la maîtrise des compétences professionnelle du candidat, ses attitudes professionnelles dans les situations de mise en oeuvre des activités du pôle 2.</p> <p>-L'aptitude à accueillir, pendre en charge la clientèle, conseiller et vendre, à promouvoir des prestations esthétiques et de produits cosmétiques</p> <p>-L'aptitude à organiser un planning de rendez-vous et à participer à la vie d'un institut</p> <p>L'aptitude à mobiliser des savoirs associés du pôle 2.</p>	
	<p>Epreuve orale La présentation s'appuie sur des documents ou des supports professionnels.</p> <p>- Présentation de l'entreprise (identité, statut et description de l'environnement, typologie de la clientèle, zone de chalandise, aménagement des locaux, organigramme, présentation des activités de l'entreprise),</p> <p>- Description de la mise en oeuvre d'une action promotionnelle ou d'une action à laquelle l'apprenant a participé dans l'entreprise (produits et/ou prestataire)</p>	<p>Epreuve orale La situation d'évaluation porte sur la vente argumentée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'un produit cosmétique visage ou d'une prestation esthétique soin visage adapté, suite à un diagnostic digital sur un des membres du jury - soit d'un parfum - soit d'une prestation esthétique beauté bien-être <p>La situation place le jury en position de client.</p> <p>Pendant le temps de préparation, l'apprenant s'approprie les éléments de l'espace de vente contextualisé et l'utilisation de l'appareil de diagnostic de peau</p>
	<p>Si absence de support numérique alors les situations 1 et 2 ne peuvent avoir lieu et E32 = 0.</p> <p>Le respect de la durée règlementaire des PFMP conditionne la possibilité de présenter E32</p> <p style="color: red;">Si non-conformité, alors E32 et PFMP = NV.</p>	
QUAND	Dernier semestre de la classe de terminale	
QUI	<p>Un enseignant d'économie-gestion "commence vente" et un enseignant ECP ou</p> <p>Un enseignant d'économie-gestion "commence vente" et un professionnel ou</p> <p>Un enseignant ECP et un professionnel ou</p> <p>Deux enseignants ECP</p>	
COMBIEN	<p>Durée : 25 min (15 min max de présentation + 10 min max d'entretien)</p> <p>Coeff : 1,5</p> <p>Note : /20</p>	<p>Durée : 25 min (5 min max de préparation + 20 min max de sketch)</p> <p>Coeff : 1,5</p> <p>Note : /20</p>
AVEC QUOI	Grille de notation CCF	Grille de notation CCF

BOEN n°6 du 11
février 2021

Décret n° 2020-1277 du 20 octobre 2020 relatif aux conditions de certification des candidats à l'examen du baccalauréat professionnel et portant suppression du brevet d'études professionnelles)

Si elle n'a pas de valeur certificative, l'attestation de réussite intermédiaire installe néanmoins en fin de première **un bilan des connaissances et des compétences** de l'élève et marque ainsi une étape importante dans son parcours vers le baccalauréat professionnel. Elle permet de souligner les points forts constatés et d'identifier les **axes de travail à envisager** par l'élève pour l'obtention du baccalauréat. Elle offre une opportunité d'échange et de dialogue avec l'élève et sa famille.

L'attestation de réussite intermédiaire est délivrée par le recteur d'académie aux élèves qui ont obtenu en fin de première professionnelle une moyenne calculée à partir des trois éléments inscrits au livret scolaire suivants :

- moyenne annuelle des notes de l'année de première obtenues pour chaque enseignement général et enseignement professionnel : chaque moyenne est affectée du coefficient 1 excepté pour l'enseignement professionnel de la spécialité de baccalauréat préparée par l'élève, affectée d'un coefficient 4 ;
- moyenne annuelle attribuée pour l'enseignement professionnel de la spécialité préparée, portée sur le livret scolaire, affectée du coefficient 4 ;
- note annuelle obtenue au titre de la réalisation du chef-d'œuvre prévu à l'article D.337-66-1 du code de l'éducation, affectée du coefficient 1.

Enseignements professionnels Total coeff. = 7	Spécialité d'enseignement professionnel	4
	Economie Droit / Economie Gestion	1
	Prévention Santé Environnement	1
	Réalisation d'un chef d'œuvre	1
Enseignements généraux Total coeff. = 7	Français	1
	Histoire—Géographie—EMC	1
	Mathématiques	1
	Langue vivante A	1
	Physique-chimie ou Langue vivante B	1
	Arts appliqués et culture artistique	1
	Education physique et sportive	1

Lorsque la moyenne de l'élève est égale ou supérieure à 9 et inférieure à 10 sur 20, la délivrance de l'attestation est soumise à l'avis du conseil de classe restreint à l'équipe pédagogique et éducative qui statue sur la base de l'appréciation pédagogique de la **période de formation en milieu professionnel**, inscrite dans le livret et de l'engagement de l'élève dans sa scolarité.

L'ARI est obtenue sur la base des éléments inscrits dans LSL PRO en fin de première professionnelle. Il convient donc que les informations figurant au LSL PRO soient bien présentes et vérifiées :
Moyennes de l'élève, évaluation des compétences et appréciations générales pour chacun des enseignements inscrits au LSL PRO ; et Synthèse sur la nature et le travail fournis pendant les PFMP ;
observations de l'équipe pédagogique et du conseiller principal d'éducation sur l'investissement de l'élève et sa participation à la vie du lycée en classe de première.

CCF ?
CCF ?

Ponctuel ?

Règlement d'examen

GRILLE NATIONALE

Baccalauréat Professionnel spécialité Esthétique Cosmétique Parfumerie			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé. Enseignement à distance. Candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode
E1 - Épreuve scientifique et technique		3					
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U 11	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF
Sous-épreuve E12 : Physique- chimie	U 12	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF
E2 - PILOTAGE D'UNE ENTREPRISE Secteurs Esthétique Cosmétique Parfumerie	U 2	2	Ponctuel Ecrit	2h	Ponctuel Ecrit	2h	CCF
E3 - Épreuves Professionnelles prenant en compte la formation professionnelle*		17					
Sous-épreuve E31 : PRESTATIONS DE BEAUTE ET DE BIEN-ETRE VISAGE ET CORPS	U31	12					
Partie A : étude de situations professionnelles		4	CCF		Ponctuel écrit	3h	
Partie B : techniques de soins esthétiques visage et corps		5	CCF		Ponctuel pratique	3h30	CCF
Partie C : techniques de maquillage visage et ongles		3	CCF		Ponctuel pratique et oral	2h30	
Sous-épreuve E32 : RELATION et EXPERIENCE CLIENT Secteurs Esthétique Cosmétique Parfumerie	U 32	3	CCF		Ponctuel oral	50 min	CCF
Sous-épreuve E33 : Économie – gestion	U 33	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
Sous-épreuve E34 : Prévention santé environnement	U 34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
E4 - Épreuve de langues vivantes	U 4	2	CCF		Ponctuel écrit et oral	1h + 10 min	CCF
E5 - Épreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique		5					
Sous-épreuve E51 : Français	U 51	2,5	Ponctuel écrit	3h00	Ponctuel écrit	3h00	CCF
Sous-épreuve E52 : Histoire-géographie et enseignement moral et civique	U 52	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF
E6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U 6	1	CCF		Ponctuel écrit	2h	CCF
E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive	U 7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF
Épreuves facultatives (1)							
EF1	UF 1		ponctuel				
EF2	UF 2						